

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 6 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 septembre et 1er octobre 2014

2014 DDEEES 1072 Subvention à l'association pour la défense et l'animation des commerces et entreprises du quartier Montorgueil – ADAC – pour les illuminations de fin d'année 2013 (2e).

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 16 septembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association pour la défense et l'animation des commerces et entreprises du quartier Montorgueil – ADAC (2e) pour les illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2013 ;

Vu l'avis du conseil du 2e arrondissement, en date du 18 septembre 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Olivia POLSKI, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 6.000 euros est attribuée à l'association pour la défense et l'animation des commerces et entreprises du quartier Montorgueil – ADAC – située 41/43 rue Montorgueil (2e) (35981 – 2013-08371) pour la mise en place d'illuminations à l'occasion des fêtes de fin d'année 2013. Cette subvention a été arrêtée sur la base de dépenses prévisionnelles évaluées à 25.560 euros.

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 6.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris fonction 94, chapitre 65, nature 6574, ligne P004 (VF55004).